

**Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique**

Bordeaux, le 27 mai 2021

## **CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE 8 juin 2021**

### **Point n°1 : Volet opérationnel du document stratégique de façade 1-3 Avis du conseil maritime de façade**

Le projet de volet opérationnel du document stratégique de façade (DSF) a été arrêté par les préfets coordonnateurs en janvier 2021. A l'issue de la saisine de l'autorité environnementale, qui a rendu son avis le 5 mai 2021, il est soumis à l'avis du public et des instances réglementaires. La préparation de l'avis du Conseil maritime de façade a été confiée à sa commission permanente qui a validé, lors de sa réunion du 26 mars 2021, le processus de travail.

L'avis a été construit sur la base du recensement des avis et contributions formulés depuis mai 2019 à l'occasion des réunions :

- du Conseil plénier (28 mai 2019 et 14 décembre 2020),
- de la Commission administrative de façade (23 juin 2020),
- de la Commission Permanente (2 juillet 2020, 9 octobre 2020, 26 mars 2021 et 21 mai 2021),
- des Commissions spécialisées (18 et 19 février 2020).

Il prend également en compte les contributions écrites des membres du CMF.

Au total, plus de 60 remarques et contributions ont alimentés les réflexions. Elles peuvent être réparties selon les thèmes suivants :

- Méthodologie, remarques générales : 15 (FNPP, CRPMEM, FFESSM, UNICEM, GPM Bordeaux, comité de bassin, CRC AA) ;
- Addendum à la stratégie de façade maritime : 18 (CRPMEM, GPM Bordeaux, UNICEM, FNPP, FNPA, FIN, FFESSM) ;
- Dispositif de suivi : 3 (CSRPN, CRC AA) ;
- Plan d'action : 29 (FIN, FFESSM, CRC, CRPMEM, DREAL NA, GPM La Rochelle, GPM Bordeaux, FNPP, APPA)

L'avis annexé du Conseil s'organise autour de quatre articles :

Article 1 : Remarques générales (y compris calendrier d'adoption, organisation et délais)

Article 2 : Avis sur l'addendum à la stratégie maritime de façade

Article 3 : Avis sur le dispositif de suivi

Article 4 : Avis sur le plan d'action

Ce projet d'avis a été débattu puis approuvé à l'unanimité à l'occasion de la commission permanente du 21 mai étendue aux membres de la commission spécialisée « Lien terre mer ».